

LES HUGUENOTS ET L'ESCLAVAGE DANS LA COLONIE DE NEW YORK

John LATOURETTE
Professeur émérite
Université del'illinois

Esclaves, obéissez à vos maîtres d'ici-bas humblement, avec respect, d'un cœur sincère, comme si vous serviez le Christ. Ne le faites pas seulement quand ils vous surveillent, pour leur plaire ; mais accomplissez la volonté de Dieu de tout votre cœur, comme des esclaves du Christ.

(Ephésiens 6:5-6, *La Bible en français courant*)

Dès le début de l'occupation anglaise à New York, la création d'un système d'esclavage commercialement profitable devint un projet commun pour le gouvernement et les intérêts privés.

(Edgar J. McManus, *A History of Slavery in New York*, 1966, p. 23)

New York où le pasteur Pierre Peiret, d'Osse-en-Aspe, avait fondé un temple, constitua le centre principal d'installation des cinq cents réfugiés français arrivés au cours des vingt dernières années du XVII^e siècle. Contrairement à ce qu'on a tendance à croire, l'esclavage n'était pas confiné au Sud ; au XVIII^e siècle, la ville comptait le plus grand nombre d'esclaves du Nord. Ici, comme en Caroline du Sud, les huguenots persécutés acceptèrent aisément l'esclavage et possédaient davantage d'esclaves que les autres colons.

La possession d'esclaves dans la colonie de New York

« Ils avaient un penchant pour l'esclavage » écrit Jon Butler à propos des pionniers huguenots de New Rochelle, située à 40 km au nord de New York¹. Au recensement de

1698, on comptait 43 esclaves pour 190 Blancs, soit 18,5% de la population totale. Dans le reste de la région, où la population était plus diverse, la proportion n'était que de 14%. En 1771, 156 esclaves constituaient 21,8% de la population de New Rochelle, et 51% des foyers huguenots comptaient en moyenne 3 esclaves². La colonie plus petite et plus isolée de New Paltz, à 140 km au nord de New York, formée principalement de Wallons (calvinistes francophones), comptait au recensement de 1755, 28 familles ayant 80 esclaves d'au moins 14 ans, soit une moyenne également de 3 esclaves par famille³.

Staten Island, en face du port de New York, était un autre endroit colonisé par les huguenots, où la majorité des habitants étaient petits fermiers, comme à New Ro-

*Cet article est basé sur les recherches menées en vue de la rédaction de l'ouvrage *Le pasteur Peiret et Jean Latourrette en Amérique*, C.E.P.B., Pau, 2010. La question de l'esclavage y était intentionnellement omise dans cet ouvrage.

¹ *The Huguenots in America: A Refugee People in a New World Society*, 1983, p. 150.

² Paula Wheeler Carlo, *Huguenot Refugees in Colonial New York: Becoming American in the Hudson Valley*, 2005, table 6.4, p. 123, Appendice table C, p. 182-183 et p. 154.

³ *Id.*, table B. p. 181.

chelle et New Paltz. De nombreux réfugiés français, artisans et travailleurs manuels qualifiés, devinrent fermiers parce qu'ils pouvaient acquérir des terres à bas prix. Des huguenots vinrent aussi de Boston et de Charleston en Caroline du Sud, pour s'établir dans l'agriculture. Hollandais, Anglais, Français et Wallons vivaient à Staten Island. Le recensement de 1706 comptait 926 Blancs (172 avaient des noms français) et 140 esclaves noirs, soit 13,1%. Sur ce point, Staten Island était donc proportionnellement plus proche de New York (14,2%) que de New Rochelle (18,5%), confirmant ce que disait Butler. Si le recensement de Staten Island ne comptait pas le nombre d'esclaves par foyer, les testaments de la période coloniale montrent que de nombreuses familles de réfugiés français et leurs descendants possédaient des esclaves¹. Ainsi, Henry Latourette, fils de Jean, né en 1708, laissait par testament en 1794, une esclave à sa femme.

A New York, il y avait en 1698, 4 237 Blancs pour 700 esclaves, c'est-à-dire 14,2% de la population. Le recensement de 1703, qui cite le nombre d'esclaves par famille, énumère 829 foyers, dont 346 (41,7%) possédaient des esclaves². Si la majorité n'en avaient qu'un ou deux, alors qu'en Caroline du Sud, 71% des foyers possédaient plus de onze esclaves³, les huguenots en possédaient davantage que les autres colons. On en trouvait dans la moitié de leurs foyers, mais chez seulement 37% des foyers hollandais et 44% des foyers anglais. Seul le petit nombre de marchands juifs en possédait davantage⁴. Les documents fiscaux montrent que 61% des foyers huguenots étaient au-dessus du niveau considéré "pauvre"⁵, donc la plupart des huguenots des classes "moyenne" et "riche" possédaient des esclaves.

¹ *Wills and Manumissions of Richmond County, New York*, par Richard Dickenson, Staten Island/Richmond County Public Historian.

² *Lists of Inhabitants of Colonial New York*, 1979, p. 22-35.

³ Butler, *op. cit.*, table 3, p. 124.

⁴ Joyce D. Goodfriend, *Too Great a Mixture of Nations: The Development of New York City Society in the Seventeenth Century*, Ph.D. Dissertation, 1975, p. 165-8.

⁵ Butler, *op. cit.*, table 8, p. 157.

A New York, bien qu'en plus petit nombre, la possession d'esclaves était comme en Caroline du Sud un signe d'opulence. On voit dans les testaments de l'époque que les esclaves constituaient souvent une part substantielle de l'héritage. En 1759, la vente aux enchères des biens de Salomon Du Bois, de New Paltz, rapporta 354 £, dont 300 £ pour la vente de quatre esclaves⁶. En Caroline du Sud, les esclaves représentaient généralement 70 à 80% de la valeur du domaine. En terme de richesses, les huguenots dépassaient même les Anglais entre 1736 et 1745⁷. En Caroline du Sud, bien qu'ils ne constituaient que 16% de la population, ils parvenaient mieux que les Anglais à s'assurer des subventions pour l'achat de terres et possédaient 50% des grandes plantations en 1711, les plus grandes mesurant chacune 1 800 hectares et employant plus de 61 esclaves⁸.

L'expérience des huguenots immigrés en Amérique à la fin du XVII^e siècle était, selon Jon Butler, « énormément positive » et, dans le cas de la Caroline du Sud, « bien meilleure que même la publicité sur l'immigration promettait »⁹. Bertrand Van Ruymbeke conclut : « Les Huguenots s'installèrent en Nouvelle-Angleterre, à New York, en Virginie et en Caroline du Sud, non pas pour préserver leurs traditions religieuses et culturelles préalablement menacées dans des enclaves françaises isolées, mais pour vivre leur vie pleinement et pour participer à l'essor des sociétés du Nouveau Monde. C'était l'expérience américaine par excellence »¹⁰.

Les huguenots propriétaires d'esclaves à New York

On peut, grâce au recensement de 1703, identifier le nombre d'esclaves dans les foyers

⁶ Carlo, *op. cit.*, p. 155.

⁷ Butler, *op. cit.*, p. 123 et table 3, p. 124.

⁸ Bertrand Van Ruymbeke, *From Babylon to Eden, The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, 2006, p.198 et p. 203-204.

⁹ Jon Butler, "The Huguenots and the American Immigration Experience," in *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, B. Van Ruymbeke & Randy J. Sparks, eds. 2003, p. 198.

¹⁰ Van Ruymbeke, *op. cit.*, p. 224.

huguenots associés à l'Église de St-Esprit, à l'apogée du ministère du pasteur Peiret¹.

Les membres importants étaient de riches marchands. Jean Barberie, originaire de Bordeaux, marchand entreprenant, ancien, trésorier et secrétaire de l'Église, fondateur principal du temple après le pasteur, et membre du prestigieux Conseil de New York, possédait trois femmes esclaves au service des neuf membres de sa famille.

Stephen (Etienne) De Lancey, marchand et père d'une dynastie politique qui domina New York au cours du XVIII^e siècle, venu en Amérique en 1686 après sa fuite de Caen, était ancien de l'Église. Avec son épouse, issue d'une lignée de marchands calvinistes hollandais, ils avaient une famille nombreuse et sept esclaves (trois hommes, deux femmes, un garçon et une fille), signe d'un succès rapide.

Elie Boudinot, de Marans en Aunis, était ancien et un des marchands protestants français les plus riches de New York, fondateur d'une famille qui devint célèbre dans l'histoire américaine. Veuf quand il s'enfuit pour Londres, il épousa Susanne Papin, veuve du marchand Benjamin d'Harriette, de La Rochelle. Accompagnés de son fils, Elie, et de celui de d'Harriette, Benjamin, ils arrivèrent à New York en 1688. Boudinot mourut en 1702, durant l'épidémie de fièvre jaune. En 1703, sa veuve Susanne possédait trois esclaves : un homme et deux femmes. Le foyer d'Elie fils avait deux esclaves, une femme et une fille.

Auguste (Augustus) Jay, un autre commerçant prospère, venait d'une riche famille de La Rochelle. Il fuit la France et arriva à New York en 1686. En 1703, il avait un esclave mâle, dont il louait la main-d'oeuvre à l'Église. Le petit-fils de Jay, John, devint un des leaders les plus distingués durant la Révolution américaine puis au cours des premières années de la jeune nation. Il fut un des

principaux activistes de l'abolition de l'esclavage à New York ; lorsqu'il en fut gouverneur, il parvint en 1799 à faire passer une loi qui initiait un procédé d'émancipation graduelle qui fut complété en 1827.

Paul Drohlet (Drouillet), marchand prospère qui avait été ancien à Barbezieux, en Saintonge, possédait deux femmes esclaves en 1703 ; Jean David, un ancien de La Rochelle, un garçon ; Elie Neau, marchand de Moëze, en Saintonge, un homme. Il y avait six esclaves chez Elie Pelletreau, chandelier et marchand d'Arces, en Saintonge. Les frères voiliers de l'Île de Ré, Francis et Jean Vincent, en avaient trois chacun.

Nicholas Jamin, probablement le fils du marchand Etienne Jamin, de La Rochelle, avait six esclaves pour lui et son épouse. Jean Cazals, un jeune homme marié sans enfant avait deux femmes esclaves. En 1703, Pierre Morin et son épouse Marie, issus de familles de marchands de La Rochelle, avaient sept esclaves, dont six filles et un homme. Le foyer d'Aman Bonnin, de Poitiers, père de six enfants baptisés à St-Esprit, ne comptait en 1703 avec lui, qu'un enfant et une esclave, le reste de la famille ayant possiblement succombé à la fièvre jaune de 1702.

Auguste Grasset, professeur de mathématiques et de navigation venu de La Rochelle était un autre chef de famille qui eut une part tragique dans l'esclavage. Après sa fuite pour Londres en 1681, où deux de ses cinq enfants moururent, la Threadneedle Church lui donna une bourse pour les enterrer et vingt-cinq secours pour supporter sa famille, ainsi qu'une bourse finale de 7£ pour aller en Amérique². Un autre enfant étant né, il avait donc juste un peu plus d'une livre par personne pour traverser l'Atlantique. Le pasteur Peiret, en comparaison, avait reçu 50£ pour amener six personnes en Amérique³. Cependant, en 1695, Grasset était déjà au-dessus du niveau dit « pauvre », et devint

¹ Cette partie est basée sur le chapitre 4 de l'ouvrage *Le pasteur Pierre Peiret et Jean Latourrette en Amérique*, C.E.P.B., 2010, par de John E. La Tourette, les descriptions du fameux ouvrage en deux volumes de Charles W. Baird, *Huguenot Emigration to America*, New York, 1885, et la liste du recensement de 1703.

² *Huguenots in America*, p. 59-60.

³ Latourrette, p. 26. L'autre homme accompagnant Jean Latourrette et Peiret n'a jamais été identifié, il est donc possible que l'allocation était de 10£ par personne.

plus tard maître des poids de New York. En 1703, sa femme et lui avaient une esclave adulte.

Benjamin Faneuil installa ses affaires à New York en 1699. Avec son frère André, un marchand important de Boston, ils étaient issus d'une famille célèbre de négociants rochelais. Le Faneuil Hall à Boston, plus tard appelé le Berceau de la Liberté, fut donné à la ville en 1742 par Pierre, le fils de Benjamin. En 1703, Benjamin avait trois esclaves : deux femmes et un garçon. En 1708, il affranchit ce dernier, à condition qu'il serve la famille Faneuil pendant dix ans¹. Il s'agit là d'un cas exceptionnel parmi une douzaine intervenus entre 1664 et 1712, sous le régime de la loi de manumission² restrictive.

Isaac Deschamps, marchand qui prit le nom de sa femme, Marie Broussard, mourut en 1690. Sa veuve possédait six esclaves en 1703. Elle faisait partie des nombreux hommes et femmes, devenus veufs à la suite de la fièvre jaune qui avait causé la mort d'environ 570 résidents (12% de la population), possesseurs d'esclaves.

Pierre Fauconnier, réfugié originaire de Tours, ne semble pas avoir été affilié à l'Eglise de St-Esprit. Après avoir été naturalisé en Angleterre en 1685, il y vécut plusieurs années avant de venir à New York où il devint receveur général des taxes du port. Il reçut des subventions importantes pour acheter des terres. En 1703, il avait deux esclaves.

L'expérience de Gilles Gaudineau, de Sigournay en Poitou, illustre le difficile itinéraire de nombreux réfugiés vers la réussite. Chirurgien, Gaudineau avait été envoyé de force aux Antilles françaises après la Révocation. Peu après, il se joignit à d'autres huguenots qui fuirent pour New York en août 1686³. Il fut maçon, puis en 1693 il est lecteur au temple. En 1695, il fait partie des derniers 20% de la liste des contribuables, mais en

1703, il est parmi les 20% du haut, identifié comme étant âgé de plus de soixante ans et possédant une enfant esclave⁴.

Mais l'Eglise comportait aussi un certain nombre de pauvres qui ne possédaient pas d'esclaves, et au-dessus de ce niveau, des artisans et ouvriers qualifiés qui n'étaient pas assez riches pour en acquérir. Par exemple, Josué David, constructeur naval, frère de Jean David, n'en avait pas, de même que Denis Riché, maçon de l'Île de Ré, Isaac Gardiner, cordonnier du même lieu, Daniel Mesnard, orphelin venu de Marennes qui fonda la famille Maynard. L'orfèvre Siméon Soumain, chef de famille situé dans les 10% du bas de l'échelle économique en 1703 n'avait pas d'esclave. Puis lorsqu'il devint célèbre par son travail, il grimpa à l'échelon des 10 à 20% au-dessus. Plus tard, un de ses esclaves avoua avoir prit part à la rébellion échouée de 1741⁵.

La question la plus controversée est celle de la possession d'esclaves par les prêtres anglicans et les pasteurs huguenots. David de Bonrepos, originaire de La Rochelle, était pasteur aux Antilles. Comme Gilles Gaudineau, il s'en était enfui et servit plusieurs paroisses dans les colonies, la dernière dans l'Eglise de Fresh Kills, sur Staten Island, dont Jean Latourrette était membre⁶. Dans son testament, Bonrepos laisse trois esclaves à son épouse, Martha Billiou, deux femmes et un enfant. La mère de la petite fille fut léguée à un autre héritier et une quatrième adulte fut maintenue en dehors de sa propriété⁷. La dispersion des familles d'esclaves et la séparation des enfants de leurs mères étaient fréquentes au nord comme au sud.

Daniel Bondet était pasteur de la colonie échouée de New Oxford, au Massachusetts, entre 1686 et 1694. Il servit ensuite à Boston, de 1694 à 1696, puis à New Rochelle, de 1696

⁴ *Huguenots in America*, p. 182.

⁵ *Id.*, p. 176.

⁶ Après ses ministères à Boston, 1686-1688 et à New Rochelle, 1689-1694, Bonrepos fut pasteur à Staten Island jusqu'à sa mort 1734. Il se déplaçait aussi à New Paltz, peut-être en 1692-1702, et servait à mi-temps à St. Esprit, 1707-1710, après la mort de Peiret.

⁷ Testament daté du 16 juin 1733. Sa femme laissa plus tard deux femmes esclaves à leurs filles.

¹ Joyce Goodfriend, *Before the Melting Pot, Society and Culture in Colonial New York, 1664-1730*, 1992, p. 116.

² Affranchissement d'un esclave, avec les formalités établies par la loi.

³ Baird, Vol. I, p. 231-3 and Vol. II, p.53-4.

à sa mort en 1722. En 1709, il persuada la majorité du consistoire de New Rochelle d'accepter la conformité anglicane et encouragea les esclaves à accepter le christianisme. Comme les prêtres anglicans, Bondet possédait des esclaves et, à sa mort, légua une adulte et une enfant¹.

Se basant sur le recensement de 1703, la composition de son foyer, sa résidence et le support supplémentaire donné aux ministres protestants, Thelma Wills-Foote conclut que le pasteur Peiret avait quatre esclaves² : un homme et une femme adultes avec deux enfants, peut-être une famille. Des suppléments d'allocations étaient accordés aux trois pasteurs français, Bondet, Bonrepos et Peiret, par le conseil de New York afin d'essayer de les amener à se conformer à l'anglicanisme. Foote ne décrit pas la famille Peiret de façon exacte, mais d'après les recherches de l'auteur sur les enfants nés avant 1685 à Osse, et le baptême des quatre enfants nés à New York, il s'agit clairement de sa maison, située dans la West Ward et quatre esclaves faisaient bien partie de son foyer³. Foote pense que la Trinity Church fournissait une ferme assez grande pour justifier ces quatre esclaves. Faute d'avoir retrouvé son testament, on ne peut savoir avec certitude si Peiret possédait ces esclaves ou s'ils faisaient partie du supplément alloué de 1697 jusqu'à sa mort. Il est cependant évident qu'il n'avait aucune intention de mener ses paroissiens à la conformité anglicane et après sa disparition, les anciens de St-Esprit bloquèrent la première tentative de Bondet de la leur faire accepter.

¹ Carlo, p. 166.

² *Black and White Manhattan: The History of Racial Formation in Colonial New York City*, 2004, p. 83-84.

³ Dans le recensement, le foyer Peiret comptait sept membres : deux hommes et deux femmes adultes (la loi commune fixait la puberté à l'âge de 13 ans pour les filles et de 16 ans pour les garçons) ; un garçon de moins de 16 ans et deux filles de moins de 13 ans. Les deux adultes étaient le pasteur, son fils Pierre, maintenant âgé d'environ 20 ans, son épouse Marguerite Latour et sa fille Susanne, née le 18 novembre 1690. Le garçon était Gabriel, né le 30 janvier 1694 et les deux filles étaient Françoise, née le 1^{er} mars 1696 et Elisabeth, née le 22 décembre 1700. Magdeleine, née à Osse en 1680, ne vivait plus avec la famille, ayant épousé Bartholoméus Fuert à New York en 1702.

Le réseau des marchands huguenots de La Rochelle et Bordeaux à New York, et la traite.

Comme la majorité des cinq cents réfugiés français de New York, les huguenots propriétaires d'esclaves étaient généralement originaires des provinces d'Aunis, de Saintonge et du Poitou dont la ville principale, La Rochelle, dominait le commerce maritime avec l'Angleterre et les Antilles. Parmi eux les marchands, commerçants et marins devinrent les principaux membres de St-Esprit.

David Geggus a étudié les navires enregistrés en France engagés dans le transport d'esclaves entre l'Afrique et les Antilles dès 1669. Les marchands huguenots de La Rochelle et de Bordeaux pratiquaient le commerce d'esclaves dès le début de la période 1669 et 1700 qui vit 7 887 esclaves transportés depuis l'Afrique⁴. La Rochelle et Bordeaux étaient alors parmi les principaux ports à partir desquels les navires faisaient route vers l'Afrique, et de là à destination des Antilles, chargés d'esclaves. Après 1814, probablement jusqu'en 1864, des navires français transportèrent clandestinement 1,25 million d'Africains, dont environ 90% vers les plantations des Antilles⁵.

Au début du XVIII^e siècle, les propriétaires d'esclaves de New York préféraient les esclaves "expérimentés" qui avaient appris à travailler dans les plantations antillaises, plutôt que ceux sans discipline et "crus" venant directement d'Afrique. Le transport d'esclaves depuis les Antilles, avec le sucre, la mélasse et le rhum, était une part importante de l'échange marchand de la ville. Bien que les esclaves étaient souvent introduits à New York en contrebande pour éviter les taxes d'importation, les chiffres officiels révèlent cette préférence avec 1570 esclaves arrivant des Antilles, contre 802 arrivant d'Afrique, entre 1701 et 1726.

⁴ "New Perspectives on the Transatlantic Slave Trade," *The William and Mary Quarterly*, vol. 58, n° 1, table II, p. 135.

⁵ Geggus, p. 125.

Une analyse des familles de marchands d'Harriette, Stuckey, Faneuil et Minvielle en France montre une relation directe entre la possession d'esclaves par les huguenots de New York et le commerce d'esclaves. Les généalogies des quatre familles développées par J. F. Boshier, démontrent leur interconnexion par mariages avec plusieurs autres familles huguenotes, hollandaises et anglaises à La Rochelle, Amsterdam, Londres puis New York. Ils formaient un "clan protestant international uni par la religion aussi bien que le commerce"¹. Benjamin d'Harriette vint à New York avec sa mère et Elie Boudinot. Il était apparenté à Etienne d'Harriette qui avait vraisemblablement établi le commerce d'esclaves à Bordeaux, et devint un des principaux marchands des Antilles, envoyant au moins 41 des 161 navires engagés dans la traite avant 1680. On retrouve ce clan international dans les registres de baptêmes à New York, où les familles de marchands originaires de la Rochelle devenaient parrains et marraines d'enfants nés dans d'autres familles de marchands originaires de La Rochelle.

On a déjà parlé des affaires de commerce de la famille Faneuil à Boston et New York. Andrew Stuckey était à New York dès 1700, et chef de famille à la mort de Peiret en 1704. Son père André et son oncle venaient de Cornouailles, en Angleterre, mais s'établirent comme marchands à La Rochelle, se mariant dans des familles huguenotes, et étendant leurs affaires au Canada, à Boston et à New York. Pas encore riche, Stuckey vivait avec sa mère, la veuve Françoise Clintrier, et son épouse, Marie Broussard, fille du marchand Isaac Deschamps, sans esclave. Stuckey acquit plus tard un esclave, qui prit part à la rébellion de 1712.

Le cas de Susanne Papin illustre les réseaux étendus et entremêlés des réfugiés de New York. Elle épousa Benjamin d'Harriette, issu d'une grande famille de marchands de La Rochelle et eut un fils avec lui avant de devenir veuve en 1676. Elle s'enfuit en Angleterre à l'époque de la Révocation, épousa Elie

Boudinot en 1686, et vint en Amérique avec lui et leurs fils respectifs.

Boudinot, riche marchand de New York, eut quatre enfants avec Susanne, mais mourut de la fièvre jaune en 1702. Quelques mois plus tard, Susanne épousa Jean-Jacques Minvielle, le neveu de Gabriel Minvielle, un marchand de Bordeaux qui était à New York depuis 1673, et décrit comme « un des marchands les plus riches de la ville »². Gabriel était maire de la ville en 1684, et occupait des fonctions gouvernementales importantes. Le nouvel époux de Susanne, Jean-Jacques, arrivé de Londres récemment, vint probablement à New York parce qu'il était héritier par testament de Gabriel. Susanne eut trois enfants avec Minvielle entre 1703 et 1707. Elle eut donc huit enfants en tout, au cours d'une période de trente ans avec des maris issus de trois grandes familles de marchands de la Rochelle et de Bordeaux.

Parmi d'autres exemples de familles interconnectées, on trouve le mariage de Susanne Boudinot, fille d'Elie Boudinot et Susanne Papin, née en 1689, avec David Minvielle. David, comme son frère Jean-Jacques était marchand à Londres et vint à New York en 1705. Quand le troisième enfant de Susanne Papin et Jean-Jacques fut baptisé en 1707, la marraine était la veuve du père d'Andrew Stuckey, Françoise Clintrier, dont la mère était Marie Papin, de La Rochelle.

Ces exemples démontrent qu'il y avait un nombre important de marchands huguenots à New York, originaires de la région Bordeaux-La Rochelle, appartenant au clan international, qui constituaient les principaux membres de l'Eglise de St-Esprit. Avant de quitter la France, ils connaissaient et probablement participaient au commerce d'esclaves. Ils étaient donc prêts à s'engager dans la traite avec les Antilles. Le succès rapide des marchands huguenots à New York était basé sur leur expérience en France, et il est probable qu'ils parlaient ou comprenaient l'anglais et le hollandais avant de quitter la France. Cette analyse a encore été confirmée par deux auteurs en 1997 : « En tant que

¹ *The William and Mary Quarterly*, janvier 1995, p. 81.

² Baird, vol. I, p. 298, note 2.

jeunes artisans, ouvriers et travailleurs manuels, les huguenots réfugiés n'avaient aucune expérience de l'esclavage. Pourtant, ils adoptèrent vigoureusement cette institution américaine en plein développement »¹. D'autres huguenots qui vinrent à New York avaient connaissance du commerce d'esclaves. Les trois pasteurs devaient savoir que le sujet avait été discuté en 1637 au synode de Rouen. En outre, des familles éduquées comme les Latourrette d'Osse ne pouvaient ignorer cette partie du commerce bordelais.

L'importance de l'esclavage à New York

L'esclavage fut instauré à New Amsterdam (plus tard rebaptisée New York) en 1626, deux ans seulement après l'arrivée des premiers pionniers. Le travail des esclaves permit de transformer une communauté faible en une colonie permanente².

Les Hollandais accordaient aux Noirs les mêmes droits qu'aux Blancs dans leurs tribunaux, mais étaient réticents à les baptiser, craignant l'émancipation. Pourtant, ils traitaient leurs esclaves comme des êtres humains plutôt que comme des animaux, et leur accordaient un statut de semi-liberté sous lequel ils pouvaient consacrer une partie de leur temps à leurs propres intérêts économiques. En outre, les esclaves avaient la possibilité d'acheter leur liberté.

Sous le contrôle anglais de la colonie dès 1664, le manque persistant de main-d'oeuvre préparait le terrain pour l'établissement « d'une force d'ouvriers très qualifiés, orientée vers une économie mixte. En compétences techniques et en polyvalence, les Noirs présentaient un éventail complet de main-d'oeuvre gratuite »³. La majorité des huguenots qui arrivèrent à New York après 1680,

trouvèrent donc une société où les Anglais facilitaient l'importation d'esclaves. En 1664, leur nombre était de 375 dont environ 75 étaient libres⁴. En 1698, ils étaient 700 pour une population blanche de 4 237⁵. Ainsi, « ni le gouvernement colonial, ni les intérêts privés ne fournissaient beaucoup d'effort pour essayer d'attirer la main-d'oeuvre libre ou des serviteurs sous contrat. »⁶ New York reflétait ce qui se passait dans toutes les autres colonies au début du XVIII^e siècle, quand six fois plus d'esclaves (9 000) que de serviteurs sous contrat (1 500) arrivèrent, établissant un nouveau modèle de consommation de main-d'oeuvre jusqu'à la Révolution de 1776⁷. Les huguenots, bien que représentant seulement 12% de la population de la ville, étaient le premier groupe important d'immigrés libres, relativement jeunes et entreprenants. Comme les autres immigrés, ils se tournèrent vers l'esclavage pour pallier le manque de main-d'oeuvre.

Les pratiques hollandaises plus douces de l'esclavage furent remplacées par une réglementation anglaise établissant un pouvoir absolu sur la vie des esclaves. Parce que le travail qualifié était recherché, 71% des 3 138 esclaves amenés aux colonies entre 1701 et 1730 venaient des Antilles. La population des esclaves dans la ville s'accrut ainsi plus rapidement que celle des Blancs, 14% en 1703 et 18% en 1731⁸.

L'esclavage était rentable, la valeur d'un adulte mâle allant de 16 £ en 1687 à 40 £ en 1700 et 60 £ en 1720, puis jusqu'à 100 £ en 1760⁹. Les esclaves maîtrisaient les compétences requises dans presque toutes les activités et dans de nombreux domaines, ils « étaient aussi bons que les meilleurs artisans blancs »¹⁰. Quand l'immigration d'ouvriers blancs libres s'accrut après 1750, la propor-

¹ Randall M. Miller, John David Smith, *Dictionary of Afro-American Slavery*, 1997, p. 346.

² McManus remarque qu'il y avait peu de raisons pour les Hollandais de quitter leur existence confortable en Hollande, où il n'y avait pas de persécution religieuse. Par conséquent, la Compagnie Hollandaise des Antilles tirait profit d'un investissement minime en encourageant d'autres Européens à immigrer. Les Hollandais qui venaient, visaient à profiter du commerce avant de repartir en Hollande. McManus, p. 3-4.

³ Mc Manus, p. xi-xii.

⁴ Goodfriend, *Melting Pot*, p. 112 et 115.

⁵ La population entière de la colonie en 1698 était de 15 897 Blancs, et 2 170 Noirs. Mc Manus, p. 197.

⁶ Mc Manus, p. 41.

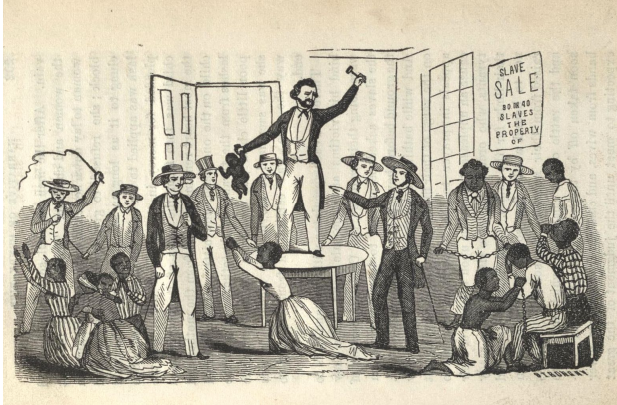
⁷ Jon Butler, *Becoming America : The Revolution Before 1776*, 2000, p. 37-38.

⁸ Goodfriend, *Melting Pot*, p. 113.

⁹ Mc Manus p. 43.

¹⁰ *Ibid.*, p. 47

tion des esclaves retomba au niveau de 1703, avec 14%. Après la révolution américaine, cette proportion était en 1790, de 7%, avec 2 369 esclaves et 1 101 Noirs libres. L'émancipation graduelle commencée à New York en 1799 fut complétée en 1827, puis l'esclavage en Amérique fut aboli par le 13^e amendement en 1865, mais les problèmes qu'il engendra continuent de hanter la société américaine moderne.



Narration de la vie et des aventures d'Henry Bibb, un esclave américain, écrite par lui-même, New York, 1849, p. 201.

Le dilemme religieux de l'esclavage à New York

Les trois pasteurs huguenots de la colonie de New York, Bondet, Bonrepos et Peiret étaient propriétaires d'esclaves ou les utilisaient. Le marchand Jay louait son esclave à St-Esprit. La moitié des foyers huguenots de la ville en possédait, principalement les foyers des marchands et ceux considérés comme étant au-dessus du niveau « pauvre ».

A propos de la Caroline du Sud, Van Ruybeke conclut : « On peut dire sans équivoque que presque tous les huguenots aspiraient à posséder des esclaves et la plupart y arrivèrent. Tout simplement et franchement, l'esclavage n'était pas une question religieuse ni morale pour la plupart des huguenots. »¹. Pour les New-Yorkais comme en Caroline, l'esclavage était une nécessité économique et le baptême menaçait le contrôle du maître sur ses esclaves et leur rentabilité. D'un autre côté, les esclaves pensaient souvent, à tort, que le baptême serait un moyen

d'obtenir leur émancipation, ou celle de leurs enfants.

Sous le contrôle anglais, une loi de 1706 tenta de concilier la responsabilité chrétienne de la conversion des esclaves avec leur maintien en servitude. La condition d'esclavage devint héréditaire, basée sur la descendance maternelle. Tout enfant naissant d'une femme esclave était automatiquement un esclave et devenait la propriété du maître de la mère. Les esclaves pouvaient être baptisés, mais leur servitude continuerait à vie. La loi soutenue par la *Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts* (ci-après SPG) pour renforcer la mission de civilisation de l'Eglise anglicane, permettait de surmonter l'opposition des propriétaires d'esclaves. Cependant, elle eut un impact limité car une moyenne de treize esclaves par an seulement fut baptisée entre 1704 et 1773².

Quelques années plus tôt, la SPG avait autorisé Elie Neau à être le premier catéchiste pour esclaves de la ville. En 1692, Neau en route vers Londres, avait été capturé en mer par les pirates du roi de France et envoyé aux galères. Il y convertit un catholique et fut emprisonné au château d'If. Souffrant d'altérations sévères, Neau trouva une nouvelle relation personnelle avec Dieu au travers de l'affliction, la misère et la souffrance. Ses lettres à sa femme, à Peiret et aux anciens lancèrent un élan de renouveau de piété en Amérique. Peiret amplifia le message de Neau en écrivant un tract anonyme, qui a largement circulé en 1696.

Après son retour d'If, Neau et Peiret encouragèrent la coopération oecuménique. Par respect pour Peiret, Neau attendit la mort du pasteur en 1704, avant d'accéder aux demandes pressantes de la SPG de se conformer à l'anglicanisme pour enseigner les esclaves. Neau devint alors sacristain de la Trinity Church en 1705.

Il est difficile de déterminer exactement ce que Peiret pensait de l'école pour esclaves de Neau. Peiret a été décrit comme vivant dans la tourmente parmi ses paroissiens, de-

¹ *From New Babylon to Eden*, p. 216.

² Foote, p. 125.

puis les divisions qui prirent racine lors de la rébellion de Leisler en 1689. Les marchands qui soutenaient financièrement l'Église, s'opposaient fortement à ce que de nombreux paroissiens moins riches considéraient comme un mouvement démocratique populaire visant à renverser le colonialisme anglais corrompu. Entre la position de Calvin sur la confession de foi et la possession d'esclaves par les dirigeants de l'Église, Peiret aurait été hésitant à soutenir l'école de Neau.



Quand Neau rejoignit la Trinity Church et établit une école pour les esclaves, il fut très méprisé par la communauté française. Seuls quelques huguenots propriétaires d'esclaves et membres de la Trinity, permirent aux leurs d'aller à son école. Neau, qui avait été si admiré par les réfugiés, en se conformant à l'anglicanisme dominateur et en collectant des fonds substantiels pour bâtir une Église pour le pasteur Bondet et les huguenots qui acceptaient la conformité en 1709, attisait maintenant leur animosité¹.

¹ Pour une description plus détaillée des efforts de Neau à enseigner les esclaves, voir *Huguenots in America*, p. 168-172 et Foote, p. 129-131.

La rébellion des esclaves de 1712

En 1712, New York comptait 970 esclaves pour une population blanche de 4 705 personnes. Les conditions étaient mûres pour une rébellion. Celle-ci éclata dans la nuit du 6 au 7 avril, quand un groupe d'esclaves mit feu à une maison et attaqua les hommes du bourg qui se précipitaient pour l'éteindre. Neuf Blancs furent tués et six blessés. Parmi eux, figure Auguste Grasset, maître des poids, victime de « plusieurs blessures à son cou, sa tête et ses doigts » donnés par un esclave appartenant à John Curé, un autre huguenot². Quatre autres furent déclarés coupables de complicité de meurtre, dont un appartenant à André Stuckey. D'autres ayant participé à la rébellion appartenaient à Jean Barberie, Pierre Fauconnier et Pierre Morin³. Parmi les neuf Blancs morts, on trouve deux autres huguenots et un wallon. Des esclaves d'au moins cinq foyers huguenots avaient participé aux meurtres. Ainsi, des membres importants de la communauté huguenote furent touchés par la rébellion, soit comme victimes, soit comme propriétaires des insurgés.

La riposte à la rébellion fut immédiate et brutale : soixante-dix Noirs furent emprisonnés dont six se suicidèrent ; vingt-sept furent poursuivis, dont vingt et un condamnés à mort par le feu ou la pendaison et un à la roue. L'exécution de deux femmes enceintes fut reportée pour permettre aux maîtres de sauvegarder leur propriété, les nouveaux-nés. Les lois gouvernant les esclaves devinrent encore plus restrictives, réglant chaque aspect de leur vie vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En 1731, de nouvelles lois restrictives furent prises. La soi-disant « grande conspiration » de 1741, au cours de laquelle une série d'incendies furent considérés comme un plan de rébellion, eut pour conséquence l'envoi de treize Noirs au bûcher, la pendaison de seize personnes dont quatre Blancs, et la déportation de soixante et onze autres de New York. Ce n'est que le 4 juillet

² Kenneth Scott, « The Slave Insurrection in New York in 1712 », *The New York Historical Society Quarterly*, vol. 45, p. 56-57.

³ *Huguenots in America*, p. 176.

1827, que tous les Noirs de New York furent affranchis, environ dix mille, sans compensation pour leurs propriétaires, mais la discrimination légale continua pendant très longtemps. La guerre civile de 1861-1865 mit un terme officiel à l'esclavage dans tous les Etats-Unis.

Conclusion

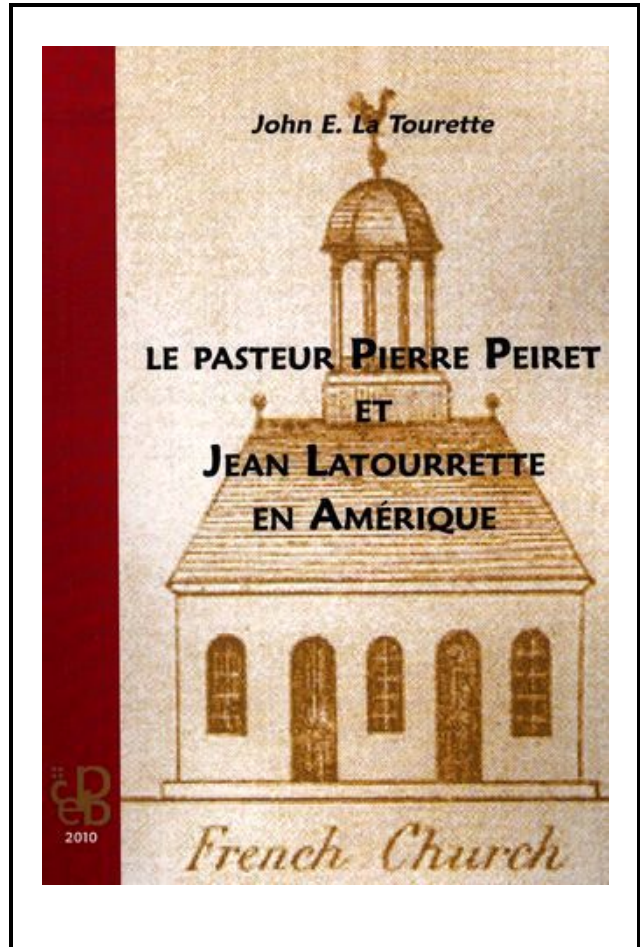
Plusieurs facteurs encouragèrent les huguenots venus à New York en cette fin du XVII^e siècle à adopter l'esclavage. Cette minorité de 12% de la population arriva au moment où les autorités anglaises faisaient de cette pratique une institution commerciale rentable.

La majorité de ces réfugiés venant de la région de Bordeaux-La Rochelle, étaient des marchands, armateurs et marins familiers du commerce des esclaves entre la France, l'Afrique et les Antilles ou y ayant même participé. Ils étaient relativement jeunes, et acceptèrent aisément les règles de cette société naissante pour parvenir au succès économique.

Il est possible que certains de ces réfugiés qui avaient souffert des persécutions dans leur pays d'origine aient eu des préoccupations morales ou religieuses, mais l'esclavage était si rentable et une telle source de richesse, que les huguenots, comme les autres colons, ne voulaient pas risquer de perdre leurs opportunités économiques et sociales en baptisant cette main-d'œuvre gratuite. Ce n'est que lorsque l'esclavage devint moins rentable à New York après 1750, que ces préoccupations morales et religieuses conduisirent la société à s'orienter lentement vers l'émancipation.

Butler, Bertrand Van Ruymbeke et d'autres ont écrit que les huguenots venus en Amérique étaient généralement prospères, mais leur succès fut, comme pour les autres Blancs en cette période coloniale, amplement basé sur le travail servile.

Cependant, le milieu huguenot donna aussi Elie Neau, l'un des premiers à se préoccuper de la condition des esclaves, et le petit-fils d'Auguste Jay, gouverneur de New York, qui œuvra de façon déterminante en faveur de l'émancipation.



La révocation de l'édit de Nantes pousse le pasteur d'Osse-en-Aspe, Pierre Peiret et sa famille, accompagnés de Jean Latourrette sur les chemins du Refuge. Après un court passage en Hollande et en Angleterre, ils s'embarquent vers l'Amérique où ils fondent l'Eglise française de New York.

John E. La Tourette, président émérite de l'Université de l'Illinois, descendant de Jean Latourrette a patiemment retracé l'itinéraire des ces deux Béarnais restés fidèles à leur foi, ainsi que les péripéties de leur installation et la postérité de leurs familles et de leur œuvre.

Ce livre est le récit des événements qui précèdent ceux relatés dans l'article publié dans ce présent bulletin du CEPB. Il s'achève sur un chapitre consacré aux descendants du pasteur Pierre Peiret et à leur intégration dans la vie et l'histoire de sa nouvelle patrie.

En vente au CEPB : www.cepb.eu
10€ + 3€ de frais de port